



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 28 juin 2021 (18h30)
SALLE ETABLE-LA LOMBARDIERE**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	36 + 1
Votants	:	48
Convocation et affichage	:	22/06/2021
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Brigitte BOURRET

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Assia BAIBEN-MEZGUELTI, Damien BAYLE, Maryanne BOURDIN, Brigitte BOURRET, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Denis NEIME, Martine OLLIVIER, Agnès PEYRACHE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Yves RULLIÈRE, René SABATIER, Denis SAUZE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Danielle SERILLON.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Simon PLENET), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Assia BAIBEN-MEZGUELTI), Jean-Yves BONNET (pouvoir à Brigitte BOURRET), Sylvie BONNET (pouvoir à Sylvette DAVID), Clément CHAPEL (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Romain EVRARD (pouvoir à François CHAUVIN), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Jérémie FRAYSSE (pouvoir à Catherine MICHALON), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Patrick OLAGNE (pouvoir à Laurent MARCE), William PRIOLON (pouvoir à Martine OLLIVIER).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Virginie FERRAND, Dominique MAZINGARBE, Pascal PAILHA, Marc-Antoine QUENETTE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

**CC-2021-227 - RESSOURCES - RESSOURCES - FINANCES - BUDGET REGIE
EAU - EXERCICE 2020 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

Rapporteur : Monsieur Laurent TORGUE

Il appartient au Conseil Communautaire, en application des dispositions du code général des collectivités territoriales, de se prononcer sur le compte de gestion tenu et présenté par le comptable public.

Le compte de gestion de l'exercice 2020 – Budget annexe Régie Eau – est conforme aux écritures de la comptabilité de l'ordonnateur, retracée dans le compte administratif. Il en est de même en ce qui concerne les résultats de clôture.

Compte tenu de ce qui précède le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve.

Les résultats du compte de gestion sont synthétisés dans le tableau ci-après :

RECAPITULATIFS DES RESULTATS BUDGETAIRES 2020 DU COMPTE DES GESTION

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES	2 558 578,16 €	773 645,66 €
DEPENSES	2 326 724,44 €	978 810,14 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	231 853,72 €	-205 164,48 €
RESULTAT REPORTÉ A LA CLOTURE 2019	798 833,90 €	846 806,57 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020	1 030 687,62 €	641 642,09 €

VU les articles L5211-1 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19,

VU le compte de gestion dressé et présenté par le comptable public,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

CONSTATANT que le comptable public a repris dans ses écritures les soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSTATANT que l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, retracées dans le compte de gestion 2020, sont conformes au compte administratif 2020.

CONSTATANT que les résultats de clôture 2020 tels qu'ils ressortent du compte de gestion sont identiques à ceux constatés au compte administratif.

DÉCLARE que le compte de gestion 2020 – budget annexe Régie Eau – n'appelle ni observation, ni réserve.

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 30/06/21

Affiché le : 05/07/21

Transmis en sous-préfecture le : 01/07/21

Identifiant télétransmission : 007-200072015-20210628-23399-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET